Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501349-20260601-DELIB010626042-DE

COMMUNE de LES IFFS : 2026 – 05
République Française
Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1er juin 2026

Convocation affichée et envoyée le 22/05/2026

L'an **deux mille vingt-six et le 1er juin** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LES IFFS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Yves JULLIEN, maire.
En exercice : 11
Présents : M. Jean-Yves JULLIEN, M. BOURSAULT Claude, Mme FAURE Odile, Madame GUILLET Claire, Monsieur GUILLOU Jean-Michel, Madame HAMELIN-LÉPINE Marion, Monsieur JAMET Stéphane-Henry, Madame LEGER Médinda, M. REGNAULT Yann.
Absent excusé : Claire ARBEY (donne Pouvoir à Stéphane-Henri JAMET) ; Odile FAURE (donne Pouvoir à Joseph ATTIMONT)
Secrétaire de séance : Joseph ATTIMONT

DELIBERATION 01.06.26-042 **Commission appel d'offres**

M. Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de désigner *3 membres du conseil municipal* pour constituer la Commission d'appel d'Offres (CAO) qui sera en charge d'examiner les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres .

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.
Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de **3** membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.
Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;
Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :
- Jean-Yves JULLIEN
- Claire GUILLET
- Stéphane-Henri JAMET

Sont candidats au poste de suppléant :
- Joseph ATTIMONT
- Mélinda LÉGER
- Jean-Michel GUILLOU

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501349-20260601-DELIB010626042-DE

Après avoir procédé à l'élection à bulletin secret, sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires :
- Jean-Yves JULLIEN
- Claire GUILLET
- Stéphane-Henri JAMET

- délégués suppléants :
- Joseph ATTIMONT
- Mélinda LÉGER
- Jean-Michel GUILLOU

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Maire,
Jean-Yves JULLIEN,

